COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JUILLET 2015

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. SKINAZI, Maire, le vendredi 17 juillet 2015

PRESENTS: Mesdames BUFFET, CADIC, FORGE, PAYSANT, PHILIPPE, Messieurs BRUNET,

ERRARD, de LA ROCHEFOUCAULD, SKINAZI.

ABSENTS REPRÉSENTES: M. COMIEN (a donné pouvoir à M. ERRARD)

M. LARCHEVEQUE (a donné pouvoir à M. SKINAZI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FORGE DATE DE CONVOCATION : 09/07/2015

La séance est ouverte à 20h00 Rappel de l'ordre du jour :

• Approbation du dernier compte-rendu de conseil ;

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Autorisation donnée à la CCVVS à adhérer au syndicat mixte Val d'Oise numérique;
- Décision modificative au budget communal ;
- Suite du dossier de création du columbarium ;
- SIAA: adhésion Genainville, retrait Labbeville et Vallangoujard;
- Organisation des Journées Européenne du Patrimoine des 19 et 20 septembre ;
- Questions diverses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil du 12 juin 2015 qui leur a été transmis par mail. Une remarque est cependant faîte sur le point 8.5 des questions diverses concernant la société de chasse de Haute-Isle. En effet il y était stipulé qu'un accord verbal avait été donné pour la création d'une zone de non-chasse et que la mairie état en attente d'un accord écrit. Monsieur le Maire informe les membres du conseil que celui-ci a bien été reçu.

Mme FORGE est désignée secrétaire de séance.

1. Autorisation donnée à la CCVVS à adhérer au syndicat mixte Val d'Oise numérique :

Monsieur le Maire rappelle que ce point avait déjà été évoqué lors de la dernière réunion et que des précisions avaient été demandées.

La couverture du territoire national au haut débit est un enjeu majeur et devrait concerner tous les habitants d'ici 2020.

Deux zones sont à considérer :

- Zone AMII : une zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) est une zone dans laquelle un appel est organisé dans le cadre du programme national « très haut débit ». Cet appel vise à recueillir les intentions d'investissement des opérateurs privés en matière de déploiements de réseaux de boucle locale à très haut débit à horizon de 5 ans, en dehors des zones très denses.
- Zone d'ombres : Malgré le raccordement de nombreuses communes du pays à l'ADSL, plusieurs zones du territoire demeurent définitivement écartées de la couverture. On les appelle « les zones d'ombre » ou « zones blanches ».

M. BAZIN a, dès 2012, créé un syndicat « Val d'Oise Numérique ». Le département y a adhéré. Pour l'adhésion des EPCI, celles-ci doivent recueillir l'accord de toutes les communes membres. Le syndicat devra collecter les fonds publics : 80% seront pris en charge, les 20 % restant seront à la charge des collectivités. Au niveau de la CCVVS ce dossier est géré par M. Doré.

Les membres du conseil soulignent qu'il sera plus équitable que la CCVVS prévoit de redescendre le coût de cette opération par clés de répartition par rapport au nombre d'habitation et non au prorata de la taxe foncière.

VU la délibération n°2014- 52 du 30 septembre 2014, la communauté de communes a délibéré favorablement sur la prise de la compétence « infrastructure de réseaux et de services locaux de communication électronique ».

VU l'arrêté Préfectoral A15-030-SRCT du 12 janvier 2015, le Préfet du Val d'Oise a confirmé l'extension des compétences facultatives de la Communauté de communes et la modification de ses statuts de par l'ajout d'un article 16.4 intitulé « infrastructure de réseaux et de services locaux de communication électronique ».

VU la délibération n°2015-09 du 10 février 2015 par laquelle la CCVVS a approuver l'adhésion au Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et les statuts de ce dernier présents et en projet,

Considérant la nécessité de prendre une délibération concordante à celle de la CCVVS afin de confirmer l'adhésion,

Considérant la nécessité aujourd'hui Le conseil municipal après en avoir délibéré

- autorise la CCVVS à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert du Val d'Oise Numérique, structure départementale de portage du projet Très Haut Débit du Département du Val d'Oise qui permettra le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitant sur le périmètre de la communauté de communes.
- autorise la participation de la communauté de commune au fonctionnement et aux investissements sur la base des budgets prévisionnels et conformément aux dits statuts et de leurs annexes financières,
- autorise la CCVVS à signer la convention avec le SMO Val d'Oise Numérique et tous documents y afférents,
- autorise la CCVVS à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dont la saisine de la commission locale des transferts de charges sur les éventuels transferts de charge liés à cette prise de compétence et à son transfert au SMO Val d'Oise Numérique

Votants: 11 Pour: 0 Contre: 0 Abstention: 0

2. Décision modificative au budget :

Suite à une erreur de la trésorerie lors de la transmission des tableaux d'amortissements, un mandat doit être émis au compte 681 (chap. 042) et un titre au compte 2818 (chap.040). Pour pouvoir faire ces écritures un virement de crédits est nécessaire.

Après proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré les membres du conseil acceptent les décisions modificatives suivantes :

76.18 soient virés au compte 681

76.18 soient virés au compte 2818

3. Suite du dossier de création du columbarium :

Monsieur le Maire a rencontré M. Croisé des pompes funèbres Descaves pour avancer sur le dossier de création du columbarium. M. Croisé déconseille des cases de 60X 60 mais plutôt des 40X40 qui peuvent contenir 2 umes (ces cases correspondent plus à la demande des familles). 8 cases pourraient donc être faites au lieu de 6.

L'entreprise Descaves peut se charger des portes (plusieurs couleurs et pierres sont disponibles) et de la visserie réglementaire. Selon la pierre choisie le montant d'une porte varie entre 150 et 200 € pièce (visserie comprise). Les plaques nominatives (8X10cm) sont en bronze mais sont acquises directement par les familles auprès des pompes funèbres.

M. Croisé propose que le maçon désigné pour faire les travaux travaille directement avec les pompes funèbres pour la fourniture et la pose des portes.

Concernant le mur de base du columbarium, il s'avère que la longueur de 7m initialement prévue est disproportionnée et que 5m suffiraient (même pour 8 cases). Pour le revêtement, la pierre de St Maximin est maintenue mais sous sa forme lisse. Une modification des devis devra être demandée.

Afin de déposer le dossier de déclaration préalable auprès du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine il faut maintenant matérialiser le projet par un croquis à l'échelle. Mme Buffet doit recontacter le PNR à ce sujet. Un courrier va être envoyé au PNR pour les informer que le projet est en cours d'élaboration et qu'une aide financière sera demandée. La commune s'engagera en échange comme elle le fait déjà à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires.

4. SIAA : adhésion Genainville, retrait Labbeville et Vallangoujard :

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la commune de GENAINVILLE et de la demande de retrait des communes de LABBEVILLE et VALLANGOUJARD

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome et après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Genainville et le retrait de Labbeville et Vallangoujard.

Votants: 11 Pour: 0 Contre: 0 Abstention: 0

5. Organisation des Journées Européenne du Patrimoine des 19 et 20 septembre :

Les Journées Européennes du Patrimoine se dérouleront les 19 et 20 septembre 2015. Les membres du conseil assureront les visites de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

M. de La Rochefoucauld propose que ces visites soient organisées en binôme.

Le dimanche midi se déroulera le pique-nique sorti du panier.

6. Questions diverses :

6.1 Ralentisseurs:

Une administrée a demandé quand seraient installés les ralentisseurs à l'entrée de la commune côté Vétheuil et souhaite également l'installation d'un panneau limitant la vitesse à 50 km /heure. La pose des ralentisseurs est un dossier géré par la DDT qui n'y donne pas suite pour le moment. Concernant le panneau 50, une entrée en agglomération implique une vitesse limitée à 50 km/h et la commune a, de plus, déjà installé, à ses frais, des panneaux de ce type à chaque entrée du village.

6.2 Devis élagage :

Monsieur le Maire présente un devis pour l'élagage de plusieurs arbres au terrain de rencontre et terrain de pétanque. Les membres du conseil souhaitent avoir d'autres devis avant d'engager ces travaux.

6.3 Siège social de la Société de Chasse de Haute-Isle :

Les membres du conseil estiment que le siège social de la Société de Chasse de Haute-Isle n'a plus à être domicilié à la mairie. Un courrier va en informer le président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50 Haute-Isle, le 20/07/2015. Etabli par Mme FORGE, Secrétaire de séance

Le Maire, M. Laurent SKINAZI

